

A la une

Mardi 31 mars 2009

Tribunal d'Angers : une salle pour l'audition des mineurs victimes



La comédienne Carole Bouquet et la procureure d'Angers Brigitte Angibaud inaugurent la salle d'audience vidéo du tribunal. Photo : Franck Dubray

Le tribunal d'Angers dispose d'une "salle d'audition protégée". Elle a été inaugurée cet après-midi en présence de la comédienne Carole Bouquet, Porte-parole de l'association "La Voix De l'Enfant". C'est une première en France.

Pour les mineurs victimes de violences

Le tribunal de grande instance d'Angers est équipé d'une salle adaptée qui est utilisée depuis un an par les juges d'instruction lors des confrontations. Le principe ? Le mineur, victime de violences sexuelles ou de maltraitance, n'est plus dans la même pièce que la personne mise en examen, souvent un proche. Ils sont dans des salles séparées, mais se voient et peuvent parler par écrans et caméras interposés. Ce qui est moins douloureux pour l'enfant ou l'adolescent.

Parole plus libre

« Ca ne change pas notre façon de travailler, mais la parole de l'enfant est plus libre. Ils sont plus spontanés, ont beaucoup moins d'hésitation et sont moins prostrés », a constaté la juge d'instruction Isabelle Perrin. C'est un moyen **« de ne pas rajouter la souffrance à la souffrance »**, a ajouté Brigitte Angibaud, Procureur la République.

Initié et réalisé par l'association la Voix De l'Enfant, dont la Porte-parole est Carole Bouquet, cet aménagement, avec du matériel de haute technologie, a coûté 80 000 €, financés par des fonds privés (SFR, notamment). **« C'est un lieu magnifique. Malheureusement, ce n'est que le premier. Maintenant, il va falloir faire du prosélytisme ! »** a déclaré la comédienne.

Cette nouvelle salle du tribunal est un peu la suite logique de la permanence d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger. Un espace situé au CHU d'Angers, où les enfants et les adolescents impliqués dans une procédure judiciaire, sont pris en charge par les médecins, les infirmières, les assistantes sociales. C'est aussi là que gendarmes et policiers font les auditions enregistrées des enfants. Depuis 2005, 1 000 d'entre eux y ont été accueillis. En France, il existe 29 unités de ce type en milieu hospitalier.

Marie TOUMIT